

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOSILICON 352

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 3381

Page 2 de 10

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
37859-55-5	2-Pentanone, O,O',O''-(methylsilylydyne)trioxime			<5 %
	484-460-1		01-2120004323-76	
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319			
58190-62-8	2-Pentanone, O,O',O''-(ethenylsilylydyne)trioxime			< 2,5 %
	700-810-0		01-2120006148-66	
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319			
540-97-6	dodécaméthylcyclohexasiloxane			< 0,3 %
	208-762-8			
541-02-6	Décaméthylcyclopentasiloxane			< 0,3 %
	208-764-9			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité	
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
37859-55-5	484-460-1	2-Pentanone, O,O',O''-(methylsilylydyne)trioxime	<5 %	
	dermique: DL50 = >1782 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1234 mg/kg			
58190-62-8	700-810-0	2-Pentanone, O,O',O''-(ethenylsilylydyne)trioxime	< 2,5 %	
	par voie orale: DL50 = <2000 mg/kg			

Information supplémentaire

Le produit contient la ou les substances candidates extrêmement préoccupantes (SVHC) suivantes: dodécaméthylcyclohexasiloxane, teneur [%]> = 0,1 - <0,3; Raison de l'inclusion: Persistant, bioaccumulable et toxique (article 57d) Très persistant et très bioaccumulable (article 57e); Décaméthylcyclopentasiloxane, teneur [%]> = 0,1 - <0,3; Raison de l'inclusion: persistante, bioaccumulable et toxique (article 57d) très persistante et très bioaccumulable (article 57e)

Les réglages de couleur claire de ce produit contiennent du dioxyde de titane. Faites attention à une utilisation appropriée. Voir plus d'informations dans les sections 6.1 et 7.1.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Pendant la polymérisation le produit libère de petites quantités d'oxime. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Ne pas inspirer les vapeurs.

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

Après contact avec la peau

Enlever mécaniquement (p. ex. éponger les parties de la peau affectées avec du coton ou de la cellulose) et laver ensuite abondamment avec de l'eau et un détergent doux.

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOSILICON 352

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 3381

Page 3 de 10

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Eau pulvérisée, Poudre sèche, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂).**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

La combustion mène au dégagement forte de suie. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inspirer les vapeurs.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Si le produit séché est retiré mécaniquement, les particules respirables de dioxyde de titane peuvent être pulvérisées. Un masque de type FFP3 (poussières fines, EN 149) doit donc être porté pour protéger les voies respiratoires.

Pour les non-secouristes

Éloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Couvrez les égouts.

Pour le nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser Solvant . Nettoyage avec white-spirit possible.

Autres informations

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également section 7, 8, 13

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOSILICON 352

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 3381

Page 4 de 10

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir l'exposition au-dessous des valeurs limites d'exposition recommandées. Voir la fiche de données de sécurité. voir chapitre 8
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Un masque de type FFP3 (poussières fines, EN 149) doit être porté lors de l'élimination des résidus de produits séchés.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Aucun à notre connaissance.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mastic silicone

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
37859-55-5	2-Pentanone, O,O',O''-(methylsilylydyne)trioxime			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,164 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,165 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,287 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,0825 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,0825 mg/kg p.c./jour

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOSILICON 352

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 3381

Page 5 de 10

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
37859-55-5	2-Pentanone, O,O',O''-(methylsilyldiyl)trioxime	
Eau douce		0,1 mg/l
Eau de mer		0,01 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,569 mg/kg
Sédiment marin		0,057 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2,15 mg/l
Sol		0,04422 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité

Protection des mains

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Temps de pénétration \geq 60 minutes.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre.

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau

Vêtement de protection

Protection respiratoire

Ne pas inspirer les gaz/vapeurs.

Éviter l'accumulation de vapeurs en assurant une ventilation adéquate pendant et après l'utilisation.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Exposition répétée ou prolongée: Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141) - Filtre ABEK

Protection contre les risques thermiques

Ne pas chauffer le produit.

En cas d'incendie: Vêtements résistants au feu

Gants résistants aux basses températures: non demandé

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	pâte
Couleur:	divers
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOSILICON 352

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 3381

Page 6 de 10

Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Point d'éclair:	non applicable
Température d'auto-inflammation:	> 400 °C
pH-Valeur:	neutre
Hydrosolubilité:	insoluble
Densité:	env. 1,03 g/cm ³
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

non explosif.

Température d'inflammation spontanée

n'est pas auto-inflammable

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:

0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

humidité.

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les substances suivantes: de l'air humide et de l'eau, Acides, Alcalis (bases).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
37859-55-5	2-Pentanone, O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime				
	orale	DL50 mg/kg	1234	rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>1782	rat	
58190-62-8	2-Pentanone, O,O',O''-(ethenylsilylidyne)trioxime				
	orale	DL50 mg/kg	<2000	Rat	

Irritation et corrosivité

Des vapeurs produites pendant le traitement peuvent provoquer une irritation du système respiratoire et des yeux.

Peut irriter la peau ou les yeux des personnes sensibles.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOSILICON 352

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 3381

Page 7 de 10

Effets sensibilisants

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. (OCDE Ligne directrice 406)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Danger par aspiration

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pendant la polymérisation le produit libère de petites quantités d'oxime.

Après la polymérisation le produit est inodore et indifférent.

11.2. Informations sur les autres dangers
Information supplémentaire

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Ne pas aspirer longtemps et en grandes concentrations les produits de dédoublement pendant la polymérisation. Danger d'irritation en cas de contact prolongé avec le produit.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
37859-55-5	2-Pentanone, O,O',O''-(methylsilylydyne)trioxime					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >113 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OCDE Ligne directrice 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)	OCDE Ligne directrice 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >113 mg/l	48 h	Daphnia magna	OCDE Ligne directrice 202	
	Toxicité pour les algues	NOEC 21,5 mg/l	28 d	boue activée Bactérie		
58190-62-8	2-Pentanone, O,O',O''-(ethenylsilylydyne)trioxime					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >117 mg/l	96 h		OCDE Ligne directrice 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 103 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)	OCDE Ligne directrice 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 117 mg/l	48 h	Daphnia magna	OCDE Ligne directrice 202	
	Toxicité pour les poissons	NOEC >100 mg/l		Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité pour les algues	NOEC 37 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) OCDE Ligne directrice 201		

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOSILICON 352

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 3381

Page 8 de 10

12.2. Persistance et dégradabilité

silicone biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
37859-55-5	2-Pentanone, O,O',O''-(methylsilylydyne)trioxime	1,25

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble et s'enfonce dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: dodécaméthylcyclohexasiloxane; Décaméthylcyclopentasiloxane.

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: dodécaméthylcyclohexasiloxane; Décaméthylcyclopentasiloxane.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

L'élimination des emballages contaminés

Vider les restes. Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Marine polluant:

no

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOSILICON 352

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 3381

Page 9 de 10

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):
dodécaméthylcyclohexasiloxane; Décaméthylcyclopentasiloxane

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 70

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGOSILICON 352

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 3381

Page 10 de 10

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH208	Contient le principe actif biocide "2-octyl-2H-isothiazol-3-one" pour la protection contre les moisissures. Tenir hors de la portée des enfants Contient 2-octyl-2H-isothiazol-3-one, 3-(2-Aminoethylamino)propyltriméthoxysilane. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Cette recommandation n'est valable que pour le produit mentionné dans la fiche de données de sécurité, que nous fournissons, et pour l'application spécifiées.
Les réglementations nationales doivent être également observées!
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)